

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 22 JUIN 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 5 juin 2023, s'est réuni le jeudi 22 juin 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG départ à 18h45 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Françoise KERN départ à 18h45 mandat à Michel LANGLOIS
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Madame Françoise GAUDEL
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Ounissa FODIL
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h40 mandat à Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI départ à 19h05 mandat à Philippe GERMAIN
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED
Madame Myriam TINE
Monsieur Christian BANDE
Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD

Excusé-e-s

Madame Eliane FROMENTEL mandat à Françoise GAUDEL
Monsieur Michel HOEN mandat à Ounissa FODIL
Madame Sandrine CRIE mandat à Marlène DOINE
Madame Marinette SOLER KERRIEN mandat à Françoise GAUDEL
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO mandat à Viviane PHLEGER
Madame Claire LEVY VROELANT
Madame Pascale LABBE

Absent-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 22 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction

**Direction de la gestion
du Patrimoine, de la
gestion locative, des
attributions et des
politiques sociales**
CM

Objet : **Compte-rendu de l'activité 2022 de la Commission d'Attribution des Logements devant le Conseil d'Administration**

LE PRESIDENT EXPOSE

Vu l'article R.441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation disposant que la Commission d'attribution des logements rend compte de son activité au Conseil d'administration au moins une fois par an ;

11 - bilan CAL V01

Après avoir entendu le rapport **ci-annexé**, portant sur l'activité de la Commission en 2022 ;

Conseil d'administration

Délibération n°

08.02.23

LE CONSEIL

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Prend acte du rapport relatif à l'activité de la Commission d'attribution des logements en 2022.

Le Président

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

+ 1 annexe

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Rapport d'activité 2022

Conseil d'administration du
22 juin 2023



Sommaire

1- Les décisions de la CAL

- 1/ Synthèse des décisions
- 2/ Attributions par réservataire
- 3/ Attributions par désignataire
- 4 Attributions par commune
- 5/ Echanger-Habiter, la bourse d'échange de logements sociaux

2- Les engagements de Seine-Saint-Denis habitat en matière d'attribution à des publics prioritaires

- 1/ Indicateurs PS3 de la CUS : attribution aux publics DALO
- 2/ Indicateurs PS2 de la CUS : Désignations SSDH aux publics prioritaires

3- Attributions au titre des dispositifs spécifiques

- 1/ Le partenariat entre SSDH et le département
- 2/ Le partenariat entre SSDH et l'Education Nationale
- 3/ Le partenariat entre SSDH et le rectorat de Créteil

4- Mise en œuvre des objectifs de la loi Egalité Citoyenneté

5- Annexes

Plafonds de ressources 2022

Carte du patrimoine 1/03/2022

1- LES DECISIONS DE LA CAL

En 2022, la Commission d'attribution a tenu 43 séances et a attribué 1138 logements, 421 sur désignation Seine-Saint-Denis habitat (37%)

19,4% des attributions sont des mutations.

41% des désignations SSDH sont des mutations

Comme en 2021, 83% environ des attributaires ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds PLUS. 66% des attributaires ont des revenus inférieurs à 40% des plafonds PLUS, soit inférieurs au seuil des bas revenus. Enfin, 43,5% ont des revenus inférieurs à 20% des plafonds PLUS, soit approximativement le seuil de pauvreté (41,65% en 2021).

1/ Synthèse des décisions

Attributions	Nombre	Taux/nb d'attribution	Observation
DALO	247	21,7%	
Public prioritaire (art L 441-1 CCH)	61	5,4%	
Tout dispositif prioritaire	420	37%	DALO + Art L 441-1 CCH + motifs de traitement prioritaire conformément à la Politique d'Attribution de SSDH
Mutations	221	19,4%	
<i>Mutations hors PRU SSDH</i>	<i>95</i>	<i>43%</i>	
<i>Mutations dans le cadre d'un PRU</i>	<i>126</i>	<i>57%</i>	<i>57% des mutations sont réalisées dans le cadre d'un PRU</i>
<i>Mutations sur désignation SSDH</i>	<i>172</i>	<i>78%</i>	<i>78% des mutations sont réalisées sur désignation SSDH</i>
<i>Mutations dans le cadre d'un PRU sur contingent SSDH</i>	<i>98</i>	<i>77,8%</i>	<i>77,8% des mutations PRU sont réalisées sur le contingent SSDH</i>
Décohabitations	91	8%	
<i>Décohabitation PRU</i>	<i>71</i>	<i>78%</i>	
Conventions de relogement interbailleurs	42	3,7%	
Echanger-Habiter	18	1,6%	Dont 6 échanges internes SSDH
Nouveaux entrants	917	80,6%	
mutation	221	19,4%	

En 2022, la CAL a refusé 134 dossiers pour les motifs suivants :

- 74- dossiers incomplets (absence d'avis d'imposition, justificatif de divorce)
- 8- logements inadaptés à la composition familiale
- 14- dépassements des plafonds de ressources
- 24- ressources inadaptées
- 14- autres motifs (contentieux avec l'Office, déjà logé dans un logement adapté...)

2/ Attributions par réservataire

Réservataire	Nombre	%
SSDH	430	37,8%
Etat	276	24%
Etat fonctionnaires	108	9,5%
villes	203	17,8%
Action Logement	96	8,4%
Département	6	0,5%
Rectorat de Créteil	4	0,4%
Région	15	1,3%
CAF	0	0%
Total	1138	100%

3/ Attributions par désignataire

Désignataire	Nombre	%
SSDH	421	37%
Etat	248	21,8%
Etat fonctionnaires	80	7%
villes	176	15,5%
Action Logement	141	12,4%
Département	39	0.5%
Rectorat de Créteil	12	1,05%
Région	8	0,7%
CAF	1	0,09%
Education nationale	12	1,05%
Total	1138	100%

4/ Attributions par commune et contingent

Commune	Nbre de logts SSDH sur la commune	SSDH	ETAT	Fonct Etat	Ville	AL	Dépt	Rectorat de Créteil	Région	Total
AUBERVILLIERS	72	3	1	1						5
AULNAY-SOUS-BOIS	51	2	1							3
BOBIGNY	2503	16	16	3	8	8				51
BONDY	551	5				2				7
CLICHY-SOUS-BOIS	1045	7	3	7	13	5				35
DRANCY	973	15	5	2	1			1		24
DUGNY	1698	21	19	4	14			1		59
EPINAY-SUR-SEINE	727	2	1	10	4				1	18
GAGNY	40	1								1
LA COURNEUVE	2231	20	12	6	13	4			2	57
LE BLANC-MESNIL	3069	64	36	9	26	27			1	163
LE PRE SAINT-GERVAIS	1246	15	10	6	14				1	46
L'ILE-SAINT-DENIS	1001	7	4	1	4					16
LE RAINCY	110			1						1
LES LILAS	1154	15	10	6	8					39
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	187	3	1				2			6
LIVRY-GARGAN	439	7	3	1	13	3		1	1	29
MONTFERMEIL	1061	14	4	4	2	4				28
NEUILLY-PLAISANCE	38			1	1					2
NEUILLY-SUR-MARNE	1232	31	10		8	4				53
NOISY-LE-GRAND	322	4	2	3	1	1				11
NOISY-LE-SEC	823	12	9	2	7	1				31
PANTIN	920	10	13	4	3				1	31
PIERREFITTE-SUR-SEINE	324	1		1		4				6
ROMAINVILLE	3489	57	39	5	14	13		1		129
ROSNY-SOUS-BOIS	816	15	8	3	5					31
SAINT-OUEN-SUR-SEINE	656	7	6	2	3				2	20
STAINS	5320	69	56	23	37	17	4		5	211
VILLEPINTE	226	1			2	3				6
VILLETANEUSE	692	6	7	3	2				1	19
TOTAL	33016	430	276	108	203	96	6	4	15	1138

5/ Echanger-Habiter, la bourse d'échange de logements sociaux

Depuis la loi ALUR, le législateur invite les acteurs du logement social à s'organiser afin de proposer des dispositifs pouvant favoriser la mobilité résidentielle, et permettre aux locataires d'aménager dans des logements adaptés à leurs besoins en termes de loyer et typologie.

Partant du constat que l'offre de logements en Ile de France ne permet pas de répondre au volume de demandeurs (76 000 attributions/an pour 750 000 demandes en 2021), et que, par ailleurs, 30% des demandeurs sont déjà locataires du parc social, l'Etat, Action Logement et l'AORIF se sont engagés dans une démarche aboutissant à la création, fin 2018 de la bourse d'échange dédiée aux ménages résidant sur le parc social parisien.

Depuis son élargissement aux bailleurs sociaux franciliens en juillet 2019, Échanger Habiter, continue de se développer. Seine-Saint-Denis habitat a intégré la bourse dès 2019.

18 échanges ont pu aboutir en 2022 - 6 en intra bailleur et 12 en inter bailleurs-, soit 36 locataires concernés.

INTRA SSDH : 6 ECHANGES REALISES	
LE BLANC MESNIL	- 2
STAINS	- 2
LA COURNEUVE	- 1
DUGNY	- 1

Détail des échanges inter bailleurs

Bailleur	Nb d'échange
Paris Habitat	1
Ségens	1
1001 Vies Habitat	1
Erigère	1
immobilière 3F	2
PCH	4
3F Seine-et-Marne	1
CDC Habitat Social	1
TOTAL	12

Communes concernées :

Paris Habitat	
Paris 15 ème	Villetaneuse
Séquens	
Livry Gargan	La Courneuve
1001 Vies Habitats	
Aulnay Sous-Bois	Dugny
Erigère	
Gonesse	Stains
3F Seine et Marne	
Bailly Romainvilliers	Neuilly sur Marne
Cdc Habitat	
Paris 11 ème	Saint Ouen Sur Seine
Plaine Commune Habitat	
Saint Denis	Clichy Sous-bois
Stains	Stains
La Courneuve	Drancy
Saint Denis	La Courneuve
Immobilière 3F	
Dugny	Dugny
Stains	Villepinte

2- LES ATTRIBUTIONS A DES PUBLICS PRIORITAIRES

En 2022, 21,7% des attributions ont été destinées à des ménages labellisés DALO, contre 25% en 2021. Le relogement des publics labellisés prioritaires dans le cadre de l'article L441 du CCH représente 5,4% des attributions (61, contre 48 en 2021). Enfin, en 2022, les attributions tous dispositifs prioritaires confondus (DALO, sorties d'hébergements, violences familiales, handicap etc) représentent au minimum 37% des attributions.

1/ Indicateurs PS3 de la CUS : attribution aux publics DALO

L'indicateur PS3 de la CUS prévoit un engagement minimum de **33% des attributions des bailleurs** à des ménages DALO. Seine-Saint-Denis habitat s'est engagé sur cet objectif minimum de 33% compte tenu de son occupation très sociale.

	Engagement CUS	Dont part hors QPV	Réalisé 2022	%	Dont part hors QPV
Est Ensemble	33%	5%	94/334	28%	50%
Plaine Commune	33%	10%	71/352	20%	21%
PTE	33%	20%	45/255	18%	40%
Grand Paris Grand Est	33%	10%	37/197	19%	32%

Contingents mobilisés dans le relogement DALO :

DESIGNATAIRE	NB D'ATTRIBUTIONS TOTAL PAR DESIGNATAIRE	NOMBRE D'ATTRIBUTIONS DALO	REPARTITION PAR DESIGNATAIRE	ATTRIBUTIONS DALO EN % DES ATTRIBUTIONS DE CHAQUE DESIGNATAIRE
ACTION LOGEMENT	141	9	3,6%	6%
ETAT	248	153	62%	62%
ETAT -FONCTIONNAIRES	80	9	3,6%	11%
SEINE-SAINT-DENIS HABITAT	421	34	13,7%	8%
VILLES	176	29	11,7%	16%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	39	6	2,4%	15%
REGION	8	6	2,4%	75%
RECTORAT	12	0	-	-
EDUCATION NATIONALE	12	0	-	-
CAF	1	1	0,4%	100%
TOTAL		247	100%	

2/ Indicateurs PS2 de la CUS : Désignations SSDH aux publics prioritaires

L'indicateur PS2 de la CUS prévoit des engagements d'attributions aux publics prioritaires et DALO sur les **désignations de Seine-Saint-Denis habitat**

Territoire		Engagement CUS pour 2020	Nb attributions PP et DALO/nb d'attributions sur désignation SSDH	%
T6 - Plaine Commune	% Total	25%	13/138	9%
	% Hors QPV	5%	1	8%
T7 - Paris Terres d'Envol	% Total	25%	20/98	20%
	% Hors QPV	10%	10	50%
T8 - Est Ensemble	% Total	25%	20/118	17%
	% Hors QPV	20%	12	60%
T9 - Grand Paris - Grand Est	% Total	25%	13/67	19%
	% Hors QPV	10%	3	16%
TOTAL			66/421	16%

3-ATTRIBUTIONS AU TITRE DE DISPOSITIFS SPECIFIQUES

1/ Le partenariat entre SSDH et le département

En 2021, Seine-Saint-Denis habitat a signé avec le Conseil Départemental une nouvelle convention cadre réaffirmant l'engagement commun des deux organismes sur leur volonté de permettre aux habitants du département et notamment aux populations les plus fragiles d'être logés dans un logement confortable, bien entretenu et dans un environnement de qualité.

Dans cette convention, le Département, collectivité de rattachement de Seine-Saint-Denis habitat, renouvelle son soutien notamment financier concernant le renouvellement de notre patrimoine au travers du NPNRU.

En contrepartie de ces engagements financiers, Seine-Saint-Denis habitat s'est engagé à proposer une mise à disposition annuelle en flux de 90 logements et à maintenir un stock actuel de 264 logements.

Concernant les 90 désignations uniques annuelles, il est convenu que le Département peut les mobiliser à sa convenance au profit des cinq types de dispositifs suivants :

- « **Un Toit Pour Elle** » : dispositif organisé autour de l'observatoire des violences faites aux femmes visant à faciliter l'accès au logement pour les femmes victimes de violence avec l'appui de deux associations spécialisées : L'Amicale du Nid, SOS Femmes 93.
- « **Logement d'Abord** » : dispositif expérimental visant à permettre l'accès direct vers un logement autonome du public SIAO avec un accompagnement social renforcé mené par Interlogement 93. En 2022, l'expérimentation LDA SIAO est terminée ; les attributions référencées sont des logements fléchés LDA exceptionnellement redéployés en fin d'année sur des sorties de résidences sociales
- « **HAPECH** » : dispositif d'hébergement dans du logement pérenne offrant une alternative aux nuitées d'hôtel.
- Jeunes adultes suivis dans le cadre du Service Public de l'insertion et de l'emploi (**SPIE**)
- Relogement des agents départementaux en difficulté de logement.

Les désignations proposées par le Département sont faites en cohérence avec la politique d'attribution de Seine-Saint-Denis habitat et les Conventions Intercommunales d'Attribution.

89 logements attribués en 2022, répartis comme suit :

DISPOSITIF	ATTRIBUTIONS
HAPECH	22
UN TOIT POUR ELLE	16
AGENTS	15
SPIE	13
LDA	23

2/ Le partenariat entre SSDH et l'Education Nationale

L'Etat, l'Education Nationale et Seine-Saint-Denis habitat ont signé en septembre 2015 une Convention de partenariat visant à faciliter l'accès au logement pour les enseignants récemment recrutés dans le Département de Seine-Saint-Denis.

Cette signature fait suite à une alerte lancée par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, sur les difficultés rencontrées par de nombreux enseignants recrutés sur le territoire et originaires d'autres régions qui ne parviennent pas à se loger, et les incidences sur le bon déroulement de la rentrée scolaire dans le département. Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat a souhaité s'inscrire dans cette démarche d'intérêt général. La convention prévoit la mise à disposition (proposition) de 15 logements pour l'année.

En 2022, 12 logements ont été loués au titre de ce dispositif.

3/ Le partenariat entre SSDH et le rectorat de Créteil

Compte-tenu des difficultés à se loger de ses agents nouvellement affectés sur le territoire, le Rectorat de Créteil a sollicité Seine-Saint-Denis habitat afin d'acheter des droits de réservation au profit de son personnel.

Des conventions de vente de droits de suite et uniques dans l'existant sont signées depuis 2019.

8 attributions ont été validées par la CAL en 2022 au titre de ce partenariat.

4- INDICATEURS DE LA LOI EGALITE CITOYENNETE

Loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, visant au renforcement de la mixité sociale et résidentielle dans les Quartiers prioritaires de la ville.

Les articles L441-1, L441-1-1 et L441-1-5 du CCH prévoient que les bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans les EPCI tenus de se doter d'un PLH ou ayant une compétence habitat, et au moins un QPV, dans un EPT, ou dans la ville de Paris,

- doivent consacrer au moins 25% des attributions (baux signés) réalisées en dehors des QPV aux demandeurs les plus pauvres, c'est-à-dire appartenant au 1^{er} quartile des demandeurs, et aux personnes relogées dans le cadre de PRU. **Sur l'ensemble du territoire, SSDH a dépassé l'objectif en 2022 (30% au total)**
- S'agissant des QPV, un objectif quantifié d'attribution (décisions de CAL) à des demandeurs des 2, 3 et 4^{èmes} quartiles devra être adopté dans les orientations de la CIA, à défaut, un objectif de 50% s'imposerait. **L'objectif est également dépassé en 2022, comme les années précédentes.**

Attributions 2022 par quartiles de ressources, par EPT, sur le patrimoine de Seine-Saint-Denis habitat

Attributions	T6 Plaine Commune		T7 Paris Terres d'Envol		T8 Est Ensemble		T9 Grand Paris Grand Est		Total		Objectif LEC
	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nb	Taux	Nbre	taux	taux
Total	352		255		334		197		1138		
Hors QPV	69		116		169		66		420		
1er quartile	17		18		32		12				
ménages relogés NPNRU hors 1er quartile	16		6		20		3				
Total 1er quartile et relogés	33	48%	24	21%	52	31%	15	23%	124	30%	25%
3 autres quartiles	52		98		137		54				
QPV	283		139		165		131		718		
1er quartile	53		35		49		32		169		
3 autres quartiles	230	81%	104	75%	116	70%	99	76%	549	76%	50%

5- ANNEXES

Les plafonds de ressources

Les données ci-dessous seront en vigueur au **1er janvier 2022**, sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros figurant sur les avis d'imposition de chaque personne vivant au foyer ou de l'année n-1 lorsque les ressources concernées ont diminué d'au minimum 10 % par rapport à l'année n-2. Cette diminution des ressources doit être justifiée par tous moyens, à l'exception d'attestation sur l'honneur.

Pour tout détail sur le calcul des ressources des ménages, le texte de référence est [l'arrêté du 29 juillet 1987](#). L'arrêté du 28 décembre 2018 intègre les personnes en situation de handicap dans la description des catégories de ménages.

Est considéré comme jeune ménage un couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à cinquante-cinq ans. La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

	PLAI			PLUS			PLS		
	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions
Personne seule	13 378	13 378	11 626	24 316	24 316	21 139	31 611	31 611	27 482
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	21 805	21 805	16 939	36 341	36 341	28 231	47 243	47 243	36 699
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	28 582	26 210	20 370	47 639	43 684	33 949	61 931	56 791	44 134
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	31 287	28 779	22 665	56 878	52 326	40 985	73 941	68 026	53 281
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	37 218	34 071	26 519	67 672	61 944	48 214	87 975	80 529	62 680
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	41 884	38 339	29 886	76 149	69 707	54 338	98 995	90 620	70 639
Par personne supplémentaire	4 666	4 270	3 333	8 486	7 767	6 061	11 032	10 097	7 879

CARTE DU PATRIMOINE – 1/03/2022



6 agences

61	Bobigny	4 341 logements	64	Dugny	5 753 logements
62	Romainville	6 809 logements	65	La Courneuve	5 675 logements
63	Stains	5 348 logements	66	Grand Paris Grand Est	5 290 logements

33 016
logements
(au 1^{er} mars 2022)



Aubervilliers
72 logements

Francis de Pressensé 72 ▲

Épinay-sur-Seine
727 logements

40 Ilot Cendarmier 227 ▲
79 Ilot du Marché 98 ▲
660 Orgemont 402 ▲

La Courneuve
2 231 logements

171 L'Orme seul 133 ▲
175 IS, Debussy 102 ▲
181 Général Leclerc 14 ▲
187 Eugénie Grandet 31 ▲
189 Renoir 97 ▲
185 Joliot-Curie 47 ▲
187 Les Jardins de Presov 134 ▲
188 Genève Leclerc 77 ▲
196 François Villon 2 28 ▲
411 Tour Leclerc 276 ▲
422 Mail de Fontenay 301 ▲
419 Alfred de Musset 119 ▲
474 Georges Braque 109 ▲
940 Curie 113 ▲
478 François Villon 124 ▲
448 Progrès, Philippe Roux 152 ▲
440 Beaufils 197 ▲
442 Le Moulin neuf 70 ▲
450 Saint-Just 98 ▲
451 S6, Convention 9 ▲

L'Île Saint-Denis
1 001 logements

55 Jean Jaurès 53 ▲
574 Marcel Paul 285 ▲
575 L'Île en Scène 44 ▲
576 Maurice Thorez 39 ▲
359 Marcel Cachin 225 ▲

Pierrefitte-sur-Seine
324 logements

5 Aïcède d'Orbigny 62 ▲
68 Boris Vian 108 ▲
167 Claude Nougaro 32 ▲
176 Rue de Paris 31 ▲
197 Pasteur Europe 55 ▲
199 Briais 8 ▲
202 Les Dîgues 28

Saint-Ouen-sur-Seine
656 logements

27 Charles Schmidt 113 ▲
44 Péni - Vaillant 137 ▲
31 Robespierre 170 ▲
52 Louis Pasteur 158 ▲
138 Adrien Lesesne 78 ▲

Villetaneuse
692 logements

37 Salvador Allende 278 ▲
34 Victor Hugo 181 ▲
36 Maurice Grandcoing 233 ▲

Stains
5 320 logements

19 André Lurcat 497 ▲
47 La Prêtresse 298 ▲
48 Les Guignolères 133 ▲
49 Les Hucailles 133 ▲
87 Ilot Carnot 228 ▲
140 Carnot / Nexon 53 ▲
141 Le Paradis 213 ▲
153 Léon Brochet 60 ▲
188 Gaston Montmousseau 40 ▲
190 Durand Vignes 17 ▲
195 Marcel Andréas 73 ▲
201 Les Terrasses 53 ▲
202 Sasaki 64 ▲
203 Claude / Nerval - Carco 64 ▲
204 George Sand 76 ▲
209 Square Béranger 228 ▲
206 Square Paul Valéry 188 ▲
207 Max Jacob 180 ▲
208 Paul Verlaine 245 ▲
209 Francis Carco 278 ▲
210 Square Molière 291 ▲
211 Charles Péguy 282 ▲
211 Jean Ferrat 33 ▲
232 Nelson Mandela 40 ▲

Les Cités - Jardins

220 Paul Vaillant Couturier Coll. 254 ▲
221 Division Leclerc Coll. 275 ▲
222 Stalingrad Coll. 252 ▲
223 Maxime Gorki Coll. 303 ▲
224 Le Clos Gomet 74 ▲
226 Albert Moreau 76 ▲
226 Pierre Pierron Ind. 102 ▲
227 Le Clos Roland 82 ▲
228 Paul Vaillant Couturier Ind. 30 ▲
229 Division Leclerc Ind. 65 ▲
230 Maxime Gorki Ind. 45 ▲

Aulnay-sous-Bois
51 logements

37 La Prairie 51

Drancy
973 logements

111 Cité-Jardins Paul Bert 38 ▲
112 La Muette 369 ▲
113 Square de la Libération 98 ▲
156 Cité-Jardins Jean Soubiran 64 ▲
172 Charles Gide 140 ▲
206 L'Abreuvoir Drancy 264 ▲

Dugny
1 698 logements

11 Louis Larivière 128 ▲
17 Maurice Thorez 385 ▲
34 Salvador Allende 116 ▲
45 L'Éclair 265 ▲
46 Paul Langevin 406 ▲
116 Le Moulin 398 ▲

Le Blanc-Mesnil
3 069 logements

20 Marcel Alizard 223 ▲
24 Pierre Sémard 224 ▲
30 Bernie 20 ▲
301 Gabriel Péri 49 ▲
302 Libération 2 118 ▲
303 Libération 3 60 ▲
304 Victor Hugo 48 ▲
305 Résidence du Cèdre 49 ▲
306 Louis Pierre Laroque 35 ▲
307 Jacques Decour 27 ▲
500 Boumouville 34 ▲
607 Clara Zetkin 25 ▲
608 Gaston Montmousseau 38 ▲
609 Guy Moquet 149 ▲
610 Jean Boulin 30 ▲
612 La Fontaine 13 ▲
613 Les 15 Arpents 250 ▲
614 Les 4 Tours 1 260 ▲
615 Les 4 Tours 2 270 ▲
616 Les 4 Tours 3 237 ▲
617 Pasteur 1 198 ▲
618 Pasteur 2 87 ▲
619 Rosa Parks 17 ▲
620 Surcouf 17 ▲
621 Victor Hugo 2 236 ▲
622 Danielle Mitterand 45 ▲

Villepinte
226 logements

93 La Fontaine Mallet 119 ▲
103 Le Parc Bellevue 33 ▲
856 La Pensée Verte 43 ▲
657 Robert Ballanger 31 ▲

Bobigny
2 503 logements

15 Le Chemin Vert 542 ▲
70 Arthur Rimbaud 114 ▲
94 Georges Dimitrov 64 ▲
108 Paul Eluard 503 ▲
177 Jean Rostand 35 ▲
505 L'Abreuvoir Nations Unies 591 ▲
506 L'Abreuvoir Londres-Oslo 402 ▲
507 L'Abreuvoir Helsinki 252 ▲

Bondy
551 logements

501 La Noue Cailliet 472 ▲
502 Raymond Aubrac 36 ▲
503 Léon Blum 43 ▲

Noisy-le-Sec
823 logements

126 Pierre-Faure - Traï Bonnets 642 ▲
125 Square Craignebelle 120 ▲
127 Feuillère Bonnets II 49 ▲
653 Les Bergeries 12 ▲

Les Lilas
1 154 logements

115 Les Sablons 107 ▲
116 Les Sentes 993 ▲
134 Les Auteurs 54 ▲

Le Pré Saint-Gervais
1 246 logements

28 Francisco Ferrer 115 ▲
59 Gabriel Péri 180 ▲
63 Anatole France 75 ▲
133 Henri Sellier 682 ▲
135 Danton / Louis Blanc 55 ▲
145 Le Belvédère 134 ▲
632 Danton 3 ▲
634 Henri Martin 2 ▲

Pantin
920 logements

43 Jacques Duclos 82 ▲
129 Pont de Pierre 287 ▲
150 Les Pommiers 323 ▲
134 Les Auteurs 228 ▲

Romainville
3 449 logements

654 Rue de Paris 6 ▲
655 Docteur Calette 1 ▲
701 Paul Langevin 291 ▲
702 Jean Jaurès 99 ▲
703 Marcel Cachin 570 ▲
704 Oradour 123 ▲
705 Maurice Thorez 158 ▲
707 Armée 50 ▲
708 Parat 170 ▲
709 Gagarine 779 ▲
710 De Gaulle 16 ▲
711 Duclos 307 ▲
712 Triplet 38 ▲
715 Pavillons République 4 ▲
716 République 50 ▲
717 Osdesales 40 ▲
720 Rue des Mares 16 ▲
721 29 République 7 ▲
722 162 République 13 ▲
723 Saint-Germain 82 ▲
724 Villa Respéro 20 ▲
725 Villa Soka 40 ▲
726 Gabriel Husson 3 ▲
727 André Malraux 68 ▲
728 Bellevue 20 ▲
729 Allée des Saisons 15 ▲
736 36 Houel 3 ▲
735 Allot-Coeur 22 ▲
736 Brazza 7 ▲
737 Henriette Pizzoli 19 ▲
738 Carnot 17 ▲
739 Place Des Commerces 15 ▲
740 91 Husson 5 ▲
741 Sente de la Ferme 5 ▲
742 33 Rue Berliet 72 ▲
745 Mary Jackson 55 ▲
747 Urban Verde 10 ▲
748 Simone Veil 63 ▲
749 Wangari Muta Maathai 28 ▲
750 Wilson 5 ▲
751 Adrienne Bolland 15 ▲

Montfermeil
1 061 logements

71 Les Ormes 38 ▲
74 Anatole France 145 ▲
81 Lucien Noël 127 ▲
82 Le Bos de l'Émillage 124 ▲
83 Berthe Morisset 41 ▲
84 Berthe Morisset 119 ▲
107 13.5 Cézanne 30 ▲
109 Les Jardins d'Utrillo 49 ▲
110 Suzanne Valadon 32 ▲
111 Edgard Desgas 48 ▲
112 Boulevard Hardy 75 ▲
113 Jardins de l'Hotel de Ville 58 ▲
114 Paul Langevin 84 ▲

Neuilly-Plaisance
38 logements

88 Jean Jaurès 26 ▲
89 Les Caves d'Avron 14 ▲

Neuilly-sur-Marne
1 232 logements

121 Les Fauvettes 284 ▲
122 Esplanade de Rambouillet 18 ▲
123 Suffren 42 ▲
124 Winston Churchill 67 ▲
125 Général Le Corqulle 58 ▲
126 11 Novembre 1 87 ▲
127 11 Novembre 2 49 ▲
128 11 Novembre 3 100 ▲
129 Dugaay-Trouin 258 ▲
130 Esplanade de Melun 269 ▲

Clichy-sous-Bois
1 045 logements

607 Allée de Gagny 1 67 ▲
608 Allée de Gagny 2 45 ▲
609 Aqueduc 166 ▲
610 Bois de la Couronne 180 ▲
611 Etang Beauchief 60 ▲
612 La Petite Montagne 121 ▲
613 Le Rouailier 181 ▲
614 Le Vieux Moulin 137 ▲
615 Romain Rolland 88 ▲

Noisy-le-Grand
322 logements

90 Garcia Lorca 173 ▲
91 Victor Jara 149 ▲

Rosny-sous-Bois
816 logements

136 Paul Cavaire 20 ▲
137 Le Pré Centil 796 ▲

636 Code Programme ▲ Quartier prioritaire (QP)
40 Nombre de logements ■ Zone d'exonération de SLS